

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2013/09/13/2013035828/justel>

Dossier numéro : 2013-09-13/01

Titre

13 SEPTEMBRE 2013. - Arrêté du Gouvernement flamand portant reconnaissance de la qualification professionnelle de 'heftruckchauffeur' (cariste)

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 10-06-2020 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 02-10-2013 page : 69143

Entrée en vigueur : 12-10-2013

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). La qualification professionnelle de 'heftruckchauffeur' (cariste), insérée au niveau 2 de la structure flamande des certifications, est reconnue. La description, reprise dans l'annexe, jointe au présent arrêté, comprend la définition et les compétences y afférentes.

[Art. 2](#). Le Ministre flamand qui a l'enseignement dans ses attributions et le Ministre flamand qui a la politique de l'emploi dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Description de la qualification professionnelle de 'heftruckchauffeur' (cariste), (h/f) (BK0052) telle que visée à l'article 1er.

1. AU NIVEAU GLOBAL

a. Titre

`Heftruckchauffeur' (cariste) (h/f)

b. Définition

Conduit un chariot élévateur en respectant les procédures de qualité et les consignes de sécurité afin d'effectuer des activités de charge et de décharge, des activités de stockage et de ravitaillement et des activités relatives au transport de charges.

c. Niveau

2

d. Année

2013

2. COMPETENCES

2. 1 Enumération des compétences

ACTIVITES DE BASE

. Prépare le chariot élévateur conformément aux consignes de sécurité (Id 17440)

- Respecte les pictogrammes et les étiquettes de traitement
 - Signale des situations dangereuses au responsable
 - Utilise le système de sécurité et des EPI (équipements de protection individuelle tels que p.ex. des chaussures de sécurité,...)
 - Garde les membres à l'intérieur de la cage du chariot élévateur
 - Positionne les fourches à une hauteur de +/- 25 cm lors du trajet
 - Maintient le poste de travail en ordre et propre
 - Contrôle l'état du chariot élévateur (Id 17999)
 - Effectue un contrôle de la machine lors du démarrage et à la fin de la journée de travail
 - Détecte des défauts
 - Effectue un contrôle visuel des pièces du chariot élévateur pour détecter des fuites de liquide et des dégâts matériels
 - Contrôle les freins avec un bouton d'arrêt d'urgence au démarrage
 - Contrôle les compteurs, les témoins de contrôle et les codes d'erreur sur le tableau de bord
 - Contrôle les phares et les signaux sonores en les mettant en marche et en les arrêtant
 - Complète la liste de contrôle conformément aux contrôles effectués
 - Signale des défauts au responsable
 - Charge et décharge des produits dans et d'un moyen de transport externe conformément à l'ordre (Id 24121 / 17945)
 - Adapte les manoeuvres (conduire, charger, décharger,...) aux instructions de travail, au moyen de transport externe utilisé (camion,...), à la nature de la charge et à l'espace
 - Contrôle les quantités, le type de produits et les dégâts visuels conformément à l'ordre et signale des anomalies au responsable
 - Contrôle si le moyen de transport externe est bloqué avant de charger et/ou de décharger
 - Contrôle la stabilité du sol du moyen de transport externe avant d'y faire entrer la charge en roulant
 - Contrôle si le moyen de transport externe est droit et positionné complètement contre le quai de chargement
 - Déplace des produits de et vers différents emplacements conformément aux procédures propres à l'entreprise et de sécurité (Id 9313)
 - Adapte la vitesse du chariot élévateur à la charge, à l'espace de manoeuvre et au sol
 - N'entre pas en collision avec des obstacles visibles ou l'infrastructure
 - Positionne le chariot élévateur en un seul mouvement devant l'espace d'empilage
 - Fait marche arrière lorsque la vue en marche avant est limitée par la charge
 - Regarde toujours dans le sens de la marche
 - Tourne uniquement avec un chariot élévateur chargé lorsque les fourches se trouvent à moins de 1 mètre de haut
 - Respecte une distance de sécurité avec le véhicule précédent dans l'éventualité d'un arrêt d'urgence
 - Modère sa vitesse et klaxonne en cas d'approche de carrefours, dans les virages à mauvaise visibilité et aux entrées
 - Conduit aux endroits prévus dans le sens de la marche indiqué
 - Cède la priorité aux usagers de la route faibles
 - Lit et interprète des codes d'emplacement
 - Empile, déempile des produits à différentes hauteurs (Id 18031)
 - Empile au maximum ce qui est prescrit dans le diagramme de charge
 - Place les fourches le plus loin possible sous la charge sans accroc
 - Adapte l'inclinaison des fourches en fonction de la charge à déplacer
 - Place les fourches horizontalement en élevant et en abaissant la charge
 - Place la charge dans l'espace d'empilage en la répartissant de manière équilibrée
 - Elève uniquement des charges stables et des palettes non endommagées
 - Empile uniquement si l'espace d'empilage prévu est suffisamment grand
 - N'empile et ne déempile une charge que lorsqu'elle est débarrassée de la charge ou du support sous-jacent
 - Gare le chariot élévateur (titre d'expérience standard) (co 00363)
 - Après le stationnement, tire toujours le frein à main (le cas échéant)
 - Place les fourches à plat sur le sol
 - Place les roues droites
 - Coupe le contact
 - Ne gare jamais le chariot élévateur devant un passage ou un équipement de sécurité
 - Alimente le chariot élévateur avec l'énergie nécessaire à la fin de la journée de travail
- ## 2. 2 Description des compétences/activités à l'aide des éléments de descripteur
- ### 2. 2. 1 Connaissance
- Connaissance de base des parties techniques de la machine
 - Connaissance de l'organisation d'un site de stockage (plan de circulation,...)
 - Connaissance des règles de sécurité
 - Connaissance de principes de stabilité de charges
 - Connaissance des caractéristiques des appareils de charge et de décharge
- ### 2. 2. 2 Aptitudes
- #### Aptitudes cognitives
- Pouvoir suivre des pictogrammes et des étiquettes de traitement
 - Pouvoir signaler des situations dangereuses au responsable